

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

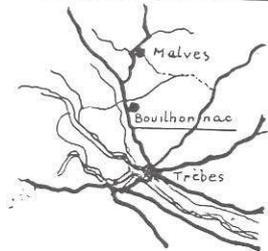
(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

Bouilhonnac. — Ruines de la chapelle du château (*Inv. MH* : 10 avril 1948). Ruines de l'ancien château et de sa chapelle, site délimité : au nord, par la rue nord du village; à l'est, par la limite est de la parcelle n° 151; au sud, par la rue de l'Église; à l'ouest, par l'église et la rue du Château (parcelles n°s 150, 151, 152, 166, section B du cadastre) [*S. Ins.* : 6 août 1945].

DIRECTION DE L'
ARCHITECTURE

AUDE BOUILHONNAC

CANTON: CAPENDU
ARROND^t: CARCASSONNE



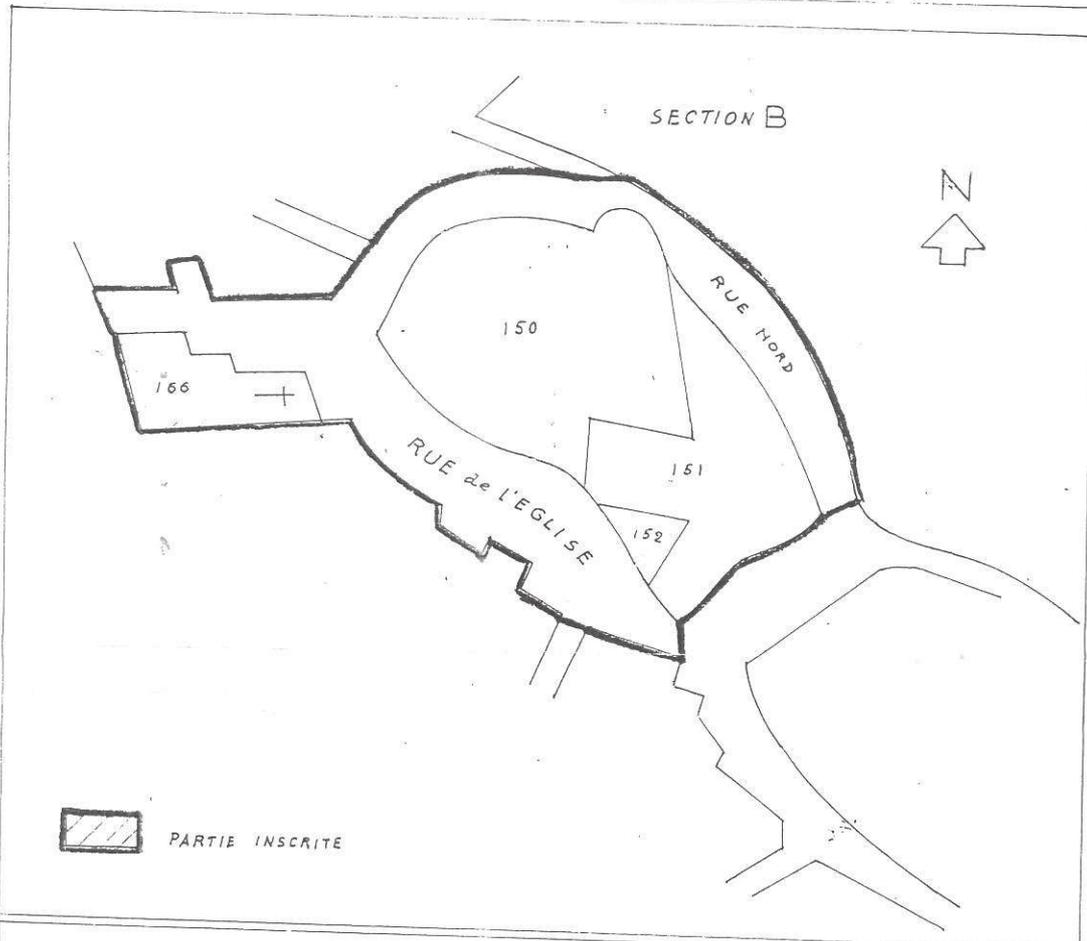
SITES

INSCRIPTION

L' ANCIEN CHATEAU ET SA CHAPELLE

MICHELIN
au 1/250 000

ORIGINAL



Article 1er - Sont inscrites sur l'Inventaire des Monuments pittoresques de l'Aude les ruines de l'ancien château et de sa chapelle à BOUILHONNAC

Délimitation du site

Au Nord - par la rue Nord du village
à l'Est - par la limite Est de la parcelle I5I
au Sud - par la rue de l'Eglise
à l'Ouest - par l'église et la rue du château

Parcelles cadastrales visées

section B - I50.I5I.I52.I66.

Arrêté du 6 Août 1945

DÉPARTEMENT
AUDE

COMMUNE

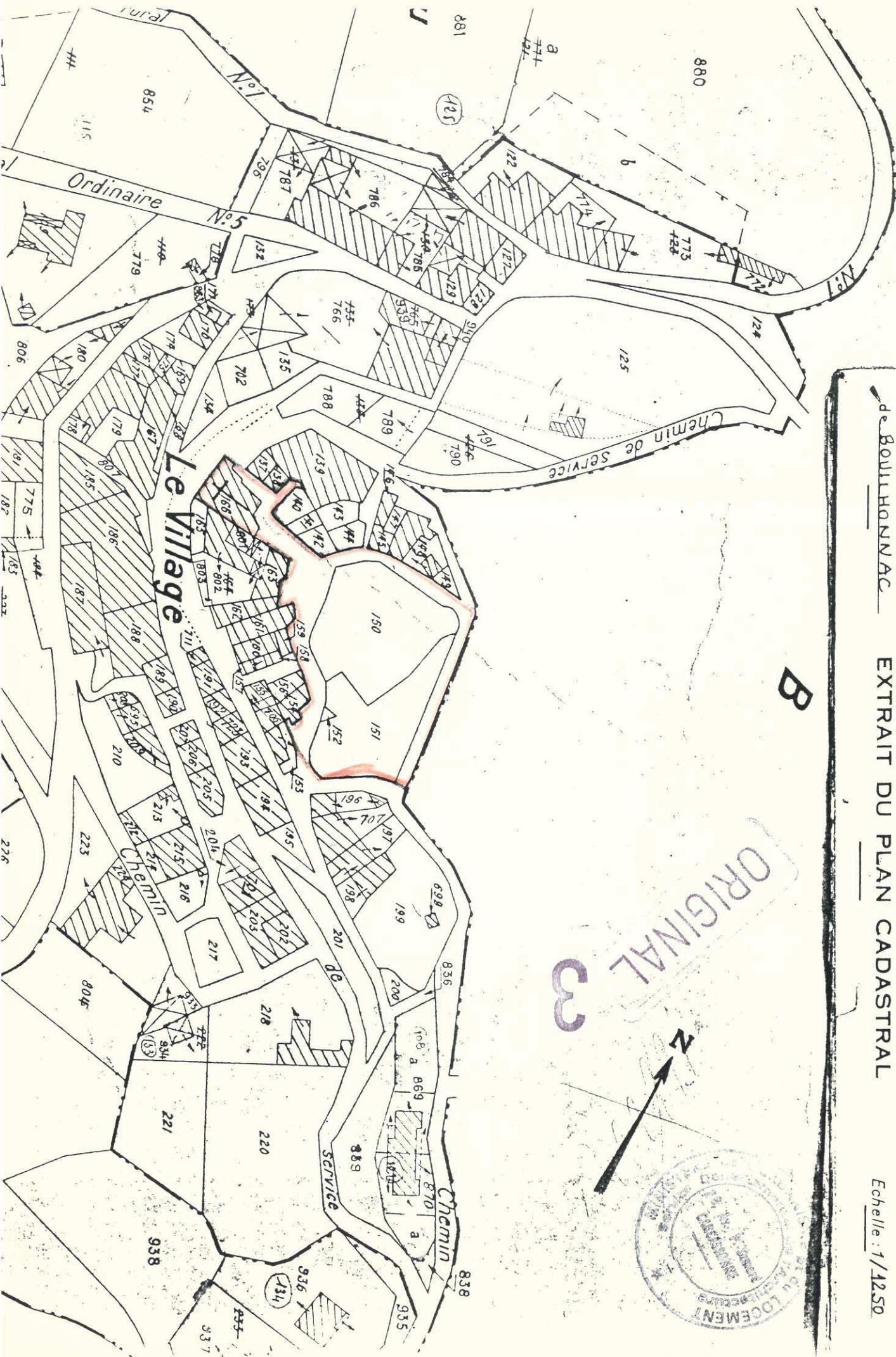
d BOULHONNAC

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DOMANIALES
CADASTRE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section B
2^e Feuille

Echelle : 1/1250



COMMUNE : BOUILHONNE

DEPARTEMENT : AUDE

SITE : Ancien château et oratoire chapellet

ARRETE : Site inscrit le 6 Août 1945

ORIGINAL
4

ANCIENNES REFERENCES		NOUVELLES REFERENCES		OBSERVATIONS
Sections	Parcelles	Sections	Parcelles	
B	150-151, 152 166,			Sans changement. (Documents S.D.A.) <i>un f pas de nouvelle délimitation de zone</i>